



Les objectifs du programme

> Vous souhaitez faire des travaux ou vous avez un projet d'aménagement, de construction, de démolition,

- Particuliers ou professionnels, vous voulez déposer un certificat d'urbanisme, un permis de construire, d'aménager, de démolir ou une déclaration de travaux.

- A partir du 1er janvier 2022, le permis de construire en ligne, c'est la possibilité pour les usagers de déposer leur demande d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée.

<https://ideau.atreal.fr>

Mon permis de construire en ligne

www.dailymotion.com/video/x8150xr

La dématérialisation du permis de construire pour les professionnels

www.dailymotion.com/video/x84zamm

Les demandes concernées

De nombreux travaux doivent être **autorisés** avant d'être réalisés comme.



Les bénéfices de la dématérialisation

POUR LES PETITIONNAIRES, USAGERS DE SERVICE PUBLIC

- Un service accessible en ligne, à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée ;
- **Un gain de temps et d'argent** : plus besoin de se déplacer en mairie pour déposer son dossier ou d'envoyer sa demande en courrier recommandé,
- Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires
- **Plus de transparence dans le traitement** des demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

POUR LES COLLECTIVITES ET LES SERVICES DE L'ETAT, ACTEURS DE L'INSTRUCTION

- Des échanges simplifiés entre acteurs de **l'instruction**, grâce à une plateforme d'échange et de partage des dossiers (PLAT'AU), et un accès simultané à un dossier unique,
- **Des économies** de papier et de frais d'affranchissement,
- **Un gain de temps**, pas de saisie du dossier par la commune, une réception immédiate par le service instructeur,
- **Le recentrage des agents sur des tâches à plus forte valeur ajoutée**, notamment l'information et le conseil aux pétitionnaires dans la constitution de leur dossier

La chaîne de traitement, après le 1er janvier 2022

